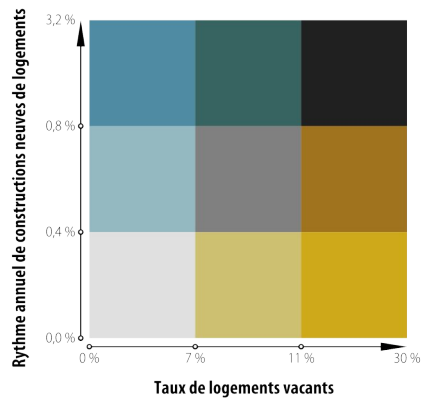
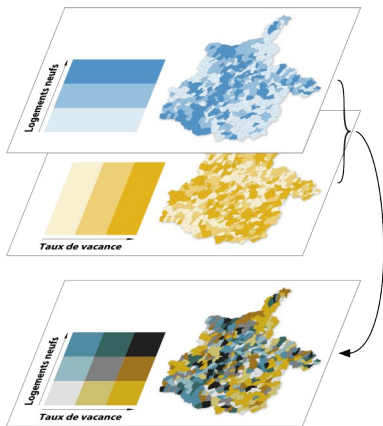


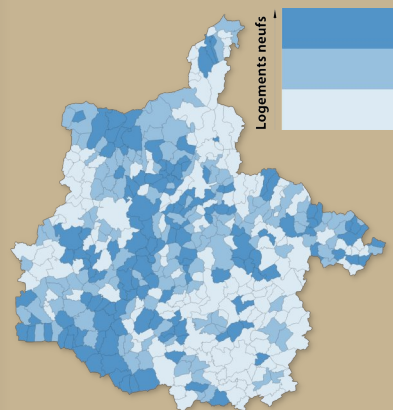
COMPARAISON ENTRE VACANCE ET CONSTRUCTIONS NEUVES DE LOGEMENTS

Croisement des variables constructions neuves et vacance

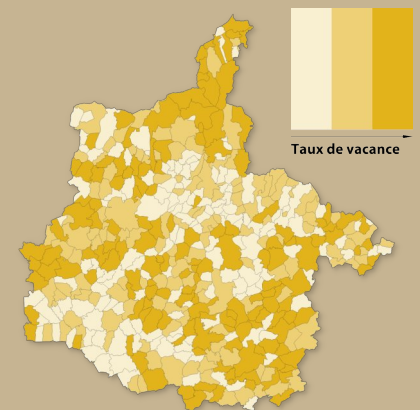


Rythme de constructions neuves de logements et taux de logements vacants

La carte n°1 ci-dessous affiche le ratio entre le nombre annuel de constructions de logements (moyenne entre 2006 et 2015) et le nombre total de logements de la commune. En bleu clair, apparaît le tiers de l'ensemble des communes qui a un rythme de constructions de logements le plus faible (en moyenne, il s'y construit annuellement moins de 0,4 % du parc de logements communal) et en bleu foncé, le tiers qui construit le plus (plus de 0,8 % du parc par an). Le tiers restant construit en moyenne l'équivalent de 0,4 % à 0,8 % du parc de logements communal chaque année (Voir aussi carte page 96). La carte n°2 affiche quant à elle la part du parc de logements non habitée. De même, l'échantillon de communes est scindé en trois parties égales. Le quantile sous lequel le taux de vacance communal est le plus faible s'établit à 7 %, celui au-dessus duquel ce taux est le plus élevé est de 11 % (Voir aussi carte page 102).



Carte 1 : Constructions neuves annuelles de logements par rapport au parc total (©IGN-BDCarto®/Sitadel)



Carte 2 : Logements vacants par rapport au parc total (©IGN-BDCarto®/Insee RP 2014)

Superposition des deux dynamiques

La carte ci-contre combine ces deux variables pour permettre d'observer, pour chaque commune, quelle dynamique s'exerce au niveau des logements et/ou de vérifier si l'équilibre entre la construction et la réutilisation de ressources bâties existantes est optimal. En revanche, elle ne permet pas d'identifier les causes de cette dynamique. Par exemple, une commune apparaît en noir (rythme de constructions de logements neufs et taux de logements vacants importants), plusieurs causes possibles : Le nombre de logements est très faible et l'on obtient des ratios très importants ? Ou aucune politique de réhabilitation du bâti vacant n'est menée alors qu'il existe une demande importante de logements ? Ou impossibilités technique, financière ou juridique d'acquérir et de remettre sur le marché les logements vides ?